



NOTE D'INTENTION

PROJET DE REINFORMATISATION DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET SON PROJET DE TERRITOIRE

Née en 2015 de la fusion des Pays Craonnais, Cosséen et Renazéen, la Communauté de Communes du Pays de Craon se compose de 37 communes, compte plus de 28 700 habitants répartis sur un territoire à dominante rurale.

En 2020, la collectivité a défini son projet de territoire pour la période 2020-2026, mettant en exergue des dynamiques territoriales telles que le développement économique, les ressources naturelles variées et le cadre de vie attractif. Une diversité source de complémentarités et de richesses mais n'occultant pas les fragilités du territoire et les défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, mobilités, etc.

Ainsi, trois grandes ambitions ont été identifiées pour la structuration du projet :

- ✚ Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
- ✚ Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
- ✚ Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

II. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET SON PROJET CULTUREL

La Communauté de Communes du Pays de Craon exerce depuis 2015 les compétences culturelles suivantes :

- ✚ Politique locale de la lecture publique (Réseau Lecture publique)
- ✚ Politique locale des pratiques musicales, instrumentales, lyriques et chorégraphiques (Établissement d'Enseignements Artistiques)
- ✚ Politique locale de programmation et de promotion de spectacles vivants (Saison Spectacle vivant)
- ✚ Equipements culturels
- ✚ Soutien aux actions culturelles

Des compétences qui s'exercent au travers du Pôle Culture, composé de trois services : le Réseau Lecture publique, l'Établissement d'Enseignements Artistiques et la Saison Spectacle vivant.

Ce service met en œuvre le Projet Culturel de Territoire qui définit la stratégie pluriannuelle cohérente de la Communauté de Communes pour ses interventions dans tous les domaines de la culture et constitue l'axe central de conventionnement avec les partenaires institutionnels (Département de la Mayenne et DRAC Pays de la Loire).

Sur la base du bilan du premier PCT (2019-2023) et des objectifs du Projet de Territoire de la CCPC, les objectifs dans le cadre du prochain PCT 2023-2027, voté le 09/05/2023¹, se déclinent de manière suivante :

- ✚ ***La création d'une culture de proximité accessible pour tous les publics : étude des publics, accessibilité et lutte contre les freins symboliques, projets transversaux, publics empêchés mobilité, EAC, fréquentation...***
- ✚ L'affirmation du soutien à la création artistique dans toutes les disciplines comme levier de développement culturel : charte d'accueil d'artistes en création, état des lieux, répertoire d'artistes, ***politique d'accueil d'auteurs, résidences mutualisées***, appels à projets, commandes, ouverture arts visuels.
- ✚ La poursuite de la réflexion sur la structuration de l'EEA : articulation des trois sites, accessibilité, réflexion labellisation C.R.I., réflexion élargissement enseignements, nouveau projet d'établissement.
- ✚ ***La finalisation et mise en œuvre du schéma intercommunal de développement de la Lecture publique : enjeux actuels et objectifs du réseau / rôle des 3 médiathèques-ludothèques et des bibliothèques / rôle et missions des bénévoles / mobilité du livre et du public / définition et adaptation des moyens / éducation aux médias...***
- ✚ L'adaptation des bâtiments culturels aux mutations du territoire : ***actualisation des besoins des médiathèques Craon (projet d'agrandissement nécessaire des espaces de travail internes et de l'espace public) et Renazé (projet de réaménagement et agrandissement des espaces suite à des travaux de réfection du bâtiment ; réflexion sur l'accueil du public du territoire et les usages)***, réalisation de travaux, futur emplacement du Pôle Culture.
- ✚ La culture au cœur des enjeux du développement territorial : « Petites Villes de Demain », derniers commerces, culture paysagère, mobilité, préservation environnement
- ✚ La structuration du spectacle vivant sur le territoire : implication des communes, complémentarité des acteurs et mise en place d'un réseau de bénévoles.

¹ Délibération n° 2023-05/59

III. LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE DU PAYS DE CRAON

Issu de la fusion de la CCPC, le réseau intercommunal de lecture publique est entièrement porté par l'EPCI dans une compétence dite « globale »². Ainsi l'intégralité des moyens de fonctionnement (crédits d'acquisition et d'intervention, RH...) ainsi qu'une partie des bâtiments eux-mêmes sont sous la responsabilité directe de l'intercommunalité. Seuls les murs des bibliothèques de proximité restent majoritairement la propriété des communes partenaires, qui mettent les locaux à disposition de l'intercommunalité.

Le Réseau Lecture publique du Pays de Craon est composé d'un ensemble de structures d'envergures diverses (médiathèques, bibliothèques, points lecture) mettant en œuvre le service de lecture publique à destination de l'ensemble des habitants du territoire.

✚ 20 structures intercommunales

- 1 médiathèque-ludothèque tête de réseau : **Craon**
- 2 médiathèques-ludothèques : **Renazé** - Centre Douanier Rousseau (Centre social + médiathèque) et **Cossé-le-Vivien** - Maison des Communautés (Crèche + EEA + médiathèque)
- 17 bibliothèques et points-lecture : **Astillé / Athée / Ballots / Bouchamps-lès-Craon / Congrier / Courbeville / La Rouaudière / La Selle-Craonnaise / Livré-la-Touche / Méral / Pommerieux / Quelaines-Saint-Gault / Saint-Aignan / Saint-Poix / Saint-Quentin-Les-Anges / Senonnes / Simplé**

	NB HAB.	TAILLE BIB (m²)	NB BENEVOLES	JOURS D'OUVERTURE	VOLUME OUVERTURE HEBDO	NB AD. ACTIFS (2024)	ACTIVITE (nb de prêts/prolongations) (2024)
Astillé	884	50/60	8	Me – 17h/18h30 Sa – 11h/12h	2h30	73	1793
Athée	466	60	13	Me – 17h30/18h30 Sa – 14h/15h Di – 11h/12h	3h	42	632
Ballots	1305	50	7	Ma – 16h30/18h Me – 10h30/12h Sa – 10h/12h	4h	68	2619
Bouchamps-lès-Craon	592	50	7	Me – 10h30/11h30 Sa – 10h30/11h30	2h	49	966
Congrier	888	50	9	Ma – 16h30/18h30 Sa – 10h30/11h30	3h	65	1793
COSSE-LE-VIVIEN	3229	160	19	Lu - 16h/19h Me - 9h/13h & 15h-18h Ve - 16h/18h Sa - 9h30/12h30 & 14h/17h	18h	724	23149
Courbeville (projet de déménagement fin 2025)	638	40	8	Me – 15h30/17h30 Sa – 10h/12h	4h	66	2046
CRAON	4456	750	21	Ma - 15h/18h Me - 10h/12h & 14h-18h	21	1732	57341

² Délibération n° 2015-195 en date du 20 juillet 2015-: « Mise en réseau des équipements en matière de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, points lecture, points relais et ludothèque). Sensibilisation à la lecture et autres supports éducatifs ».

				Je - 15h/18h Ve - 15h/19h Sa - 10h/12h & 14h/17h			
La Rouaudière	315	30	6	Sa – 11h/12h	1h	28	642
La Selle-Craonnaise	908	50	13	Me – 10h30/11h30 Sa – 10h/11h30	2h30	42	1158
Livré-la-Touche	731	50	11	Ma – 17h30/18h30 Me – 10h30/11h30 Sa – 10h30/11h30	3h	39	801
Méral	1104	50	11	Me – 10h30/12h Sa – 10h30/12h	3h	68	1414
Pommerieux	642	70	8	Me – 10h/11h30 Sa – 10h/11h30	3h	42	1086
Quelaines-Saint-Gault (projet de déménagement début 2025)	2131	75	20	Me – 10h30/11h30 & 16h30/17h30 Ve – 16h30/17h30 Sa – 14h/15h	4h	188	6255
RENAZE	2521	80	2	Ma - 14h/19h Me - 10h/12h & 14h-18h Ve - 10h/12h & 16h/18h30 Sa - 10h/12h30	18h	532	14267
Saint-Aignan	903	40	11	Me – 10h/12h Sa – 10h/12h	4h	64	1757
Saint-Poix	407	?	4	Me – 10h30/12h	1h30	28	532
Saint-Quentin-les Anges	466	30	9	Me – 10h/11h30 Sa – 10h/11h30	3h	36	1011
Senonnes (ouverte en octobre 2023)	345	66	12	Ma – 16h/18h Sa – 10h/12h	4h	85	2064
Simple	397	35	10	Sa – 10h30/12h	1h30	19	377

LA CARTE DU RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE



✚ **8 professionnels** (6.6 ETP)

- Médiathèque-ludothèque de **Craon** : 4 agents = 3 adjoints du patrimoine (2 agents à 1 ETP / 1 agent à 0.6 ETP) et 1 adjoint du patrimoine spécialisé ludothèque (0.7 ETP)
- Médiathèque-ludothèque de **Cossé-le-Vivien** : 2 agents = 1 adjoint du patrimoine (0.8 ETP) et 1 adjoint du patrimoine spécialisé ludothèque (0.5 ETP)
- Médiathèque-ludothèque de **Renazé** : 1 agent = 1 adjoint du patrimoine (1 ETP)
- **Réseau** : 1 agent = 1 bibliothécaire intercommunales (1 ETP)

A noter qu'un agent mis à disposition par l'ESAT de Laval s'occupe d'une partie de l'équipement des documents à raison de 17h par semaine, 799h/an soit environ 0.5 ETP

✚ **207 bénévoles**

✚ **1.68€/habitant** dépensé en moyenne pour les acquisitions documentaires

✚ **87 403 documents** (dont 18 540 issus de la BDM)

- 80 299 imprimés (dont périodiques)
- 4364 documents audio (CD, vinyles, livres-audios)
- 2149 jeux (jeux de société, jeux en bois)
- 293 jeux vidéo
- 208 kamishibais

✚ **109 248 prêts** (2023)

Dont 92 236 prêts individuels

✚ **3996 adhérents actifs** (2023) - 13.9% de la population du territoire

Dont 3650 adhérents individuels

✚ **782 adhésions** (2023)

Dont 637 adhésions individuelles

✚ **1 logiciel de gestion informatique des collections**

Utilisation du SIGB Orphée.Net : le Réseau est entièrement informatisé et chaque structure est équipée d'au moins un ordinateur permettant l'accès au SIGB en ligne.

Le Réseau bénéficie également de l'application « Ma Bibli » (mise à disposition par le prestataire informatique C3rb) permettant aux usagers la recherche sur catalogue, la consultation de son compte, la prolongation et la réservation de documents...

A noter également que les médiathèques-ludothèques de Craon et Renazé disposent d'un service WIFI pour les usagers et que Craon met deux ordinateurs à disposition pour la consultation d'Internet et du catalogue du Réseau.

✚ **3 navettes**

L'ensemble des 20 structures est desservi chaque semaine par 3 ou 4 professionnels du Réseau sur la journée du jeudi : une navette pour le secteur Craonnais (6 bibliothèques), une pour le secteur Cosséen (1 médiathèque-ludothèque et 6 bibliothèques), une pour le secteur Renazéen (1 médiathèque-ludothèque et 5 bibliothèques).

A minima, les professionnels parcourent 200 km et transportent 315 kg de documents par semaine.

1 politique d'animation

Le Réseau propose des temps d'animation récurrents : Histoires & Contes, Bébés Lecteurs, Temps Ludo, accueil et animations auprès de publics spécifiques (enfants, jeunes, personnes âgées)...

Il met également en place une programmation culturelle (spectacles, rencontres, concerts, ateliers, expositions, participation à des prix littéraires, résidences d'auteur) en lien avec la lecture publique, les événements nationaux, le Pôle Culture (Saison Spectacle vivant et Etablissement d'Enseignements Artistiques), mais aussi en répondant à des propositions de partenaires (dispositifs Départementaux, services de la Communauté de Communes, associations) et aux sollicitations extérieures (artistes, intervenants locaux ou habitants du territoire).

La majorité des animations est prise en charge par les professionnels, toutefois certains bénévoles interviennent également sur l'accueil des scolaires et des personnes âgées.

De multiples partenaires

De même, le Réseau Lecture Publique travaille avec des partenaires réguliers : écoles et collèges (propositions d'accueil professionnel de toutes les classes du territoire à minima une fois par an et de sélections thématiques), ALSH (accueil en visites libres, temps de lecture et d'animation ludothèque), RPE (accueil en visites libres, temps de lecture), structures pour personnes âgées dépendantes (temps d'animation), structures pour personnes en situation de handicap, associations (accueil en visites libres)...

Des partenariats avec les services de la Communauté de Communes peuvent se créer de manière plus ponctuelle sur certains projets (CIAS - Ateliers d'échange, EEA, Saison Spectacle Vivant...), tout comme avec des associations du territoire.

Enfin, les instances étatiques et départementales telles que la DRAC et la BDM s'avèrent des partenaires privilégiés avec qui la collaboration dépasse le domaine de l'animation (ingénierie et consultation sur problématiques et projets techniques, politiques, financiers. Un Contrat Départemental Lecture a ainsi été conclu entre l'Etat et le Département en 2024, dont l'un des axes comprend l'accompagnement des intercommunalités dans la rédaction de leur schéma de développement de la lecture publique et le soutien à la structuration professionnelle des réseaux de lecture publique. Un partenariat est notamment créé (aide au financement et appui technique) dans le cadre d'une étude préalable à la rédaction d'un Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique menée par le groupement d'acteurs LUCAS (Laboratoire d'usages Culture(s) - Arts - Société), à partir de mars 2025.

IV. REINFORMATISATION MUTUALISEE : UN VERITABLE ENJEU DE DEVELOPPEMENT POUR LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE

C'est en 2015 que le Réseau a été informatisé, sans évolution depuis lors. La maintenance du SIGB actuel, « Orphée.net », arrivant à son terme, le projet d'intégration et de mutualisation informatique proposée par la BDM s'avère une réelle opportunité de mise à jour du fonctionnement et des outils informatiques, d'optimisation des missions des professionnels et du service public, de collaborations intercommunales et départementales (collaboration

contractualisée via la convention de service entre le Conseil départemental de Mayenne et la CCPC, **signée en date du ...)**

Le logiciel multisites mis en place à l'issue du projet devra répondre aux normes d'accessibilités en vigueur, permettre d'optimiser les pratiques et les collaborations à l'échelle intercommunale et départementale et constituer une base de données unique tout en garantissant l'autonomie de chaque réseau dans la gestion de son fonds et de son activité.

Les apports de ce logiciel concerneront les aspects suivants :

<p>Fonds documentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mutualisation de l'ensemble des notices bibliographiques du Réseau pour un catalogage plus rapide, les spécificités de chaque territoire étant par ailleurs conservées, - amélioration visibilité de l'offre documentaire grâce à une recherche catalogue commune, - circulation plus rapide des documents - gestion indépendante de fonds spécialisés
<p>Activités de prêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion indépendante pour le réseau de bibliothèques de ses adhérents, des règles de prêts et de réservations, - gestion du prêt à plusieurs niveaux (prêts entre bibliothèques puis aux adhérents de ces bibliothèques).
<p>Commande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion indépendante pour le réseau de bibliothèques de sa politique d'acquisition et de son suivi budgétaire, - visualisation possible des notices commandées par les autres bibliothèques.
<p>Administration du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion unique des différentes configurations des bibliothèques permettant une meilleure réactivité aux demandes des réseaux, - configuration simplifiée selon les utilisateurs, - configuration spécifique à chaque territoire (bibliothèque seule ou en réseau), - aide plus efficace pour les activités bibliothéconomiques (catalogage, mise à l'inventaire, prêt, réservations etc.) grâce à la centralisation des données.
<p>Services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des fiches bibliothèques et de leur suivi permet une analyse de l'évolution des services au niveau du territoire complet, - partage des outils d'animation, exposition peut être facilitée en ayant accès à des ressources identifiées comme communes avec la possibilité de réserver des périodes souhaitées d'utilisation par les bibliothèques du réseau, - accès facilité à la médiathèque numérique départementale par l'utilisateur par la gestion directe de l'interface de connexion.
<p>Usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour chaque utilisateur, possibilité de définir des droits d'utilisation et des interfaces adaptées à chaque profil utilisateur (à titre d'exemple : bénévoles, bibliothécaires, acquéreurs, administrateurs, gestionnaires, etc.),

	- une mise en place facilitée pour des structures peu professionnalisées.
--	---

Calendrier prévisionnel de déploiement et étapes

Suite aux premiers échanges avec le prestataire et la responsable du système d'information de la Bibliothèque Départementale de Mayenne, le calendrier prévisionnel actuel prévoit :

- Mai à Août 2025 : préparation informatique en interne
- Septembre 2025 : démarrage du projet
- Septembre-Décembre 2025 : préparation informatique en partenariat avec le prestataire
- Janvier 2026 : mise en production (prévoir 2 à 3 semaines de fermeture de l'ensemble des structures pour réglages informatiques et formation du personnel et des bénévoles)